

MARGUERON

L'actualité

Mai 2025 - N° 15

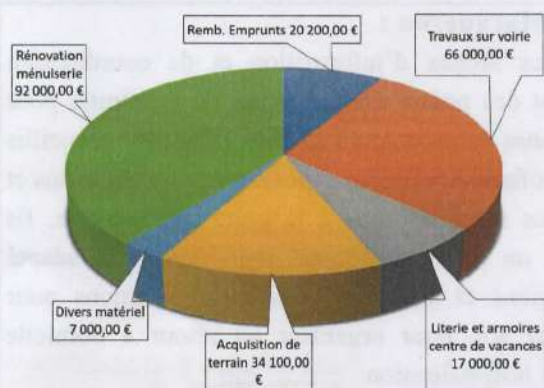


**Le repas citoyen millesime 2025
aura lieu dimanche 29 Juin à 12h00.
Retrouvons nous à la salle des fêtes
pour partager un bon repas.**

Pensez à amener vos couverts
(assiette, cuillère, couteau, fourchette, verre).
Réservez votre place avant le Jeudi 19 Juin
auprès du secrétariat de la mairie.

Investissement de la commune :

Nous avons clôturé l'année 2024 avec un résultat positif de 280 000 euros. Ces chiffres résultent des économies réalisées sur les années précédentes ainsi que les recettes exceptionnelles engendrées par la location du centre de vacances à l'association APLB pendant près de deux années. Le vote du budget de la commune a eu lieu au mois d'avril 2025 avec des prévisions en investissement de 236 000 euros.



Pour cette année, de nombreux investissements sont prévus. Parmi ces travaux, nous avons la route de Fondefière qui n'a pas été faite l'année dernière en raison de la météo, la rénovation des menuiseries de l'école et de la salle des fêtes, le remplacement des fenêtres de la salle Jean Brunet. Nous avons également prévu le remplacement des armoires vétustes et des matelas en mousse du centre de vacances. Toujours dans les investissements, nous allons remplacer les tables de la salle des fêtes par des tables plus simples à manipuler. Des tables de pique-nique vont également être installées devant l'épicerie.

Les plantations aux abords du domaine public :

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, Télécom et l'éclairage public.

Vos plantations empiètent sur le domaine public : L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.



Margueron s'anime :

Il est temps de faire un premier bilan pour l'année 2025 et des projets de notre association Margueron s'anime. En début d'année, un nouveau président a été élu, Michel NORMAND. Nous tenons à remercier le Président sortant, Didier MOURAUX pour sa bonne humeur, son humanisme, ses actions et son investissement faisant vivre notre association et notre commune.



Comme traditionnellement maintenant depuis plusieurs années, une randonnée pédestre était organisée le 13 avril 2025. Cette randonnée a permis de découvrir ou redécouvrir notre belle commune avec quatre circuits de 7, 10, 14 et 19 km, en fonction de la forme ou du désir de chacun. Le temps, bien qu'incertain a été de la partie. Une centaine de marcheurs ont pu profiter des chemins bucoliques parfaitement fauchés et balisés.



Un ravitaillement était organisé dans l'enceinte du château du Pierrail dont les propriétaires, la famille DEMONCHAUX, nous ont gentiment ouvert ses portes. Les participants ont pu apprécier les lieux, les jardins à la française et ses cèdres centenaires. De quoi se ressourcer... A l'issue un repas, un bœuf bourguignon était proposé aux marcheurs et non marcheurs à la salle des fêtes de la commune. Ce moment convivial a été apprécié par les participants et leurs papilles.

Je remercie la famille DEMONCHAUX, la mairie de MARGUERON et l'ensemble des membres de notre association pour l'organisation et la réussite de cette journée.

Nous renouvellerons en avril 2026 cette randonnée sur de nouveaux circuits, suivi également d'un repas.

Je rappelle que l'association possède une page Facebook à laquelle vous pouvez vous abonner. Vous serez informé des diverses activités et des dates des réunions.

Le nombre de manifestation est intimement lié au nombre de membre de notre association. Aussi, si vous souhaitez que votre commune vive, qu'elle soit attractive, si vous voulez partager des moments de convivialité, partager votre expérience, vos idées ou vos passions, faire parti d'une équipe souriante, investie et volontaire travaillant dans la bonne humeur, vous pouvez nous rejoindre. Nous vous accueillerons avec plaisir. Nous avons besoin de vous.

Nous faisons pour que MARGUERON S'ANIME

Le Président, Michel NORMAND



Pour faire suite à la décision du Conseil Municipal du 9 Décembre 2024, de vendre la dernière maison appartenant à la commune sis lotissement de Naudon, il a été décidé de mettre le bien en vente dans deux agences immobilières situées à Sainte Foy la Grande au prix de 90 000 euros (frais en sus). Vous pouvez selon votre convenance contacter l'agence "Leggett immobilier" situé au 35 rue Victor Hugo (06 30 12 82 69) ou l'agence "Era immobilier" situé au 2 rue de la République (06 30 90 21 52).

CLIC à Margueron :

Les centres locaux d'information et de coordination (Clic) sont des points d'information de proximité pour les personnes âgées et leurs aidants. Ils y sont accueillis par des professionnels pour répondre à leurs questions et trouver des solutions face à la perte d'autonomie. Ils proposent un accompagnement individualisé et adapté aux situations et aident à trouver des solutions pour rester chez soi, pour organiser un retour à domicile après une hospitalisation ou pour préparer une demande d'hébergement dans un établissement. Deux permanences se tiendront sur notre commune les Lundis 16 Juin et 1er Septembre de 9h00 à 12h00 à la mairie de Margueron.

Accueil et orientation
Évaluation des besoins
Accompagnement et suivi

Comptez sur nous pour connaître vos droits !

Des professionnels accompagnent les seniors et les personnes en situation de handicap sur leurs droits à la permanence de Margueron

À la mairie, 105 Allée De La Tuquette
28 avril, 16 juin et 1er septembre de 9h30 à 12h

05 56 10 04 99
gironde.fr/CLIC



Gironde
LA DÉPARTEMENT

Contacts :

Mairie : : 05 57 41 23 00
Patrick FESTAL (Maire) : 06 82 24 57 32
Pierre VILLATE (1er adjoint) : 06 25 17 70 78
Hélène BESSE (2ième adjoint) : 06 29 42 35 47
Jacques CAMBECEDES (3ième adjoint) : 07 83 49 77 55

Recevez les informations de notre commune en temps réel (coupure d'eau, coupure d'électricité, travaux routier, avis de décès, ...) en installant l'application **Panneaupocket** sur votre smartphone.

<https://www.facebook.com/margueron33>
<http://margueron.net>



PanneauPocket

Mairie - la tuquette Ouest 33220 Margueron - Tel. : 05 57 41 23 00 - Courriel : mairie-de-margueron@orange.fr